



## Aides à la rénovation des copropriétés : la Ville de Grenoble et l'ALEC se mobilisent et lancent des réunions publiques d'information

Rénover sa copropriété permet d'améliorer son confort en hiver et en été, réduire sa facture d'énergie, les émissions de CO2 et valoriser son bien immobilier. La Ville de Grenoble a ainsi missionné l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) pour informer et inciter les copropriétés à entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Dès le mois de juin prochain, des réunions d'informations seront animées par l'ALEC pour présenter les dispositifs d'aides disponibles sur le territoire. 11 000 Grenoblois et Grenobloises concernés vont être prochainement destinataires d'un courrier à ce sujet.

Les copropriétés construites entre 1945 et 1975 représentent **35 % du parc grenoblois**, soit 1 200 copropriétés pour environ 37 000 logements. Ces bâtiments, souvent mal isolés, offrent un fort potentiel de rénovation. Depuis 2015, 300 copropriétés sont inscrites dans le dispositif Mur Mur pour être accompagnées sur leur projet de rénovation. Il en reste donc encore environ 900 à mobiliser. Celles-ci sont une cible prioritaire du fait de leur très faible niveau d'isolation.

3 réunions publiques seront prochainement organisées dans différents secteurs de Grenoble pour échanger avec les habitant-es sur les aides disponibles :

- **Maison des Habitant-es Capuche** (58 rue de Stalingrad) - mardi 3 juin de 18h à 20h  
Un point sera fait sur le dispositif [Territoire Zéro Exclusion Énergétique](#) déployé sur le quartier dans le quartier
- **Maison des Habitant-es Anatole France** (68 bis rue Anatole France) - lundi 16 juin de 18h à 20h
- **Maison des Habitant-es Chorier Berriat** (10 rue Henry Le Chatelier) - mardi 1<sup>er</sup> juillet de 18h à 20h



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Inscription conseillée : 04 76 00 19 09 / [habitat.collectif@alec-grenoble.org](mailto:habitat.collectif@alec-grenoble.org)

## Les aides mobilisables à Grenoble

En 2025, grâce au cumul des dispositifs de l'État (**Ma Prime Rénov' Copropriété**) et de Grenoble Alpes Métropole (**Mur Mur**), les copropriétés bénéficient d'aides importantes pour rénover et isoler leurs logements :

- Des aides collectives jusqu'à 11 250 € par logement pour tous les propriétaires (occupant-es ou bailleurs sans conditions de ressources) ;
- Des aides individuelles pour les propriétaires occupant-es modestes et très modestes ;
- Des solutions de financement via des prêts collectifs.

La Ville propose également des **aides financières supplémentaires** dès lors que la rénovation vise le niveau "BBC Rénovation". Certaines copropriétés aux caractéristiques architecturales empêchant une rénovation globale peuvent être exonérées de l'obligation d'atteindre le niveau BBC, tout en restant éligibles à un accompagnement.

Des bonifications spécifiques sont prévues pour les copropriétés situées sur la ZAC Flaubert. Les propriétaires occupants modestes (POM) et très modestes (POTM) peuvent ainsi bénéficier d'aides majorées de +5 % et +10 %.

